

Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants mais ont besoin du concours des institutions scolaires.

C'est pourquoi, dans l'école catholique, une démarche éducative réussie repose sur la collaboration confiante de l'équipe éducative, des familles et des élèves afin que l'école soit, pour les enfants et les jeunes, un lieu de plein épanouissement. Cela requiert des attitudes communes à l'ensemble des acteurs, la création pour l'établissement des conditions nécessaires à cette collaboration et la reconnaissance des responsabilités respectives, pour permettre aux parents et aux élèves de ne pas être des usagers passifs, mais des acteurs engagés.

DES ATTITUDES COMMUNES

- Reconnaissance et respect par tous des compétences respectives de chacun
- Désir d'écoute et de dialogue
- Refus de l'a priori et des jugements de valeur
- Loyauté, transparence, voire confidentialité dans les échanges

CRÉATION PAR L'ÉTABLISSEMENT DES CONDITIONS NÉCESSAIRES A CETTE COLLABORATION

- Accueil personnalisé de chacun, dès l'entretien d'inscription.
- Identification par l'établissement de la personne référente avec laquelle la famille et élève peuvent être régulièrement en lien.
- Mise en place de temps et de lieux de concertation associant l'ensemble des acteurs, pour les choix éducatifs et organisationnels de l'établissement.
- Information régulière de l'ensemble de la communauté éducative sur les évolutions du système éducatif, des programmes scolaires et sur les projets et activités de l'établissements.
- Modalités de suivi et d'évaluation de chaque élève et d'accompagnement.

UNE CORRESPONDANCE ÉDUCATIVE

- Collaboration pour réfléchir aux valeurs à faire vivre à l'école et en famille pour préparer l'enfant à la vie sociale et citoyenne.
- Collaboration équipe éducative/parents/élèves pour le suivi du travail scolaire.
- Collaboration équipe éducative/parents/élèves pour le comportement des enfants et des jeunes : respect des règles communes et engagement dans la vie collective.

Cette relation confiante se vit dans les cadres fixés par les documents de référence qui sont :

- Le projet éducatif qui fixe les orientations pour l'ensemble des acteurs de la communauté éducative.
- Le projet d'établissement qui précise à toutes les modalités concrètes de sa mise en œuvre.
- Le règlement intérieur qui détermine les règles nécessaires à la vie commune.

Ces divers documents, élaborés, en communauté éducative, sous l'autorité du chef d'établissement, appellent l'adhésion de chacun. Ils sont remis avec le dossier d'inscription pour vérifier que le projet parental d'éducation et le projet personnel de l'élève peuvent bien s'inscrire dans les visées éducatives de l'établissement.

Si une famille ne respectait plus cette relation de confiance, la cheffe d'établissement pourrait suspendre l'inscription des enfants, même en cours d'année.

Fait à Thonon le 01/07/2026,

La cheffe d'établissement

A l'attention des responsables légaux de :

ELEVE

Signature :

